



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des Territoires
Service Aménagement du Territoire et Risques
Secrétariat de la CDPENAF**

**DECLARATION de PROJET VALANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU DE LA
COMMUNE DE CHABRILLAN**

Avis de la Commission Départementale de Préservation
des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers du

19 janvier 2024

Avis au titre de la consommation des espaces agricoles naturels et forestiers

- Vu l'article L.112-1-1 du Code rural et de la pêche maritime ;
- Vu les articles L.153-16 et L.153-33 du Code de l'urbanisme ;
- Vu le projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°1 du PLU de la commune de Chabrillan et examiné par la CDPENAF le 19/01/2024 ;
- Considérant que le projet de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU est justifié ;
- Considérant les réflexions menées par la commune sur la reconfiguration du site suite à l'incendie du vestiaire et à la nécessité de relocalisation de la salle des fêtes située au cœur du vieux village ;
- Considérant que le bâtiment actuellement utilisé en salle des fêtes fera l'objet d'un renouvellement urbain afin d'améliorer les équipements et services dans le centre du village allant ainsi dans le sens d'une optimisation du foncier ;
- Considérant que la consommation d'espace agricole du projet de PLU est très limitée et qu'elle impacte très peu l'exploitation agricole ;
- Considérant que le secteur d'assise du projet ne se situe pas sur des zones d'inventaire ou de protection du patrimoine naturel et ne concerne aucun élément de la trame verte et bleue communale ou supra-communale ;
- Considérant que la zone Ap (non exploitée) est enherbée et a déjà été utilisée comme terrain de foot accessoire ;

La CDPENAF a émis, au titre de la consommation d'espace un avis favorable à la réalisation de ce projet avec une recommandation :

- assurer la perméabilité de l'espace de stationnement

Pour le Préfet et par subdélégation ;
La Directrice départementale des
territoires



Isabelle NUTI